

LAIR Yaurick, Responsable Sécurité Poitou Charentes Animation – 06.27.41.47.66

à CHASSENEUIL DU POITOU, le 5 AVRIL 2024

Madame, Monsieur, le/la responsable du dispositif sécurité,

Tout d'abord, l'ensemble des membres du Tour du Poitou Charentes en Nouvelle Aquitaine tient à vous remercier pour votre implication dans l'organisation de la sécurité lors de la traversée de la course sur votre commune. Nous vous chargeons de transmettre toute notre reconnaissance auprès des bénévoles qui vous entourent durant cette journée.

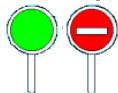
Etre signaleur bénévole sur une manifestation se déroulant sur la voie publique impose d'être titulaire d'un permis de conduire valide.

Le rôle du signaleur est d'informer les usagers de la route du déroulement d'une manifestation sportive sur les voies empruntées et de leurs communiquer les grandes lignes de l'arrêté préfectoral.

En aucun cas, le signaleur peut se substituer aux forces de l'ordre (gendarmerie / police).

Concernant la «38^{ème} édition du TOUR Cycliste du POITOU-CHARENTES en Nouvelle Aquitaine, nous vous demandons :

- **Etre vêtu** du gilet jaune personnel
- **De posséder le badge officiel du TPC** mentionnant le « rôle du signaleur ». Ils ont été élaborés dans un but d'information et de sécurisation et sont destinés à tous les signaleurs en poste afin qu'ils puissent assurer leur service en toute confiance en vertu des consignes.
- **Etre visible par les automobilistes et les véhicule de l'organisation** : en possédant un panneau de type



K10 ou par un autre moyen de visibilité : drapeau, bâton avec ruban..... **(non fourni par l'organisation)**

MISSION du Signaleur :

- **La mission du signaleur débute** 30minutes avant le passage de la caravane et se termine après le passage du camion balai (facilement identifiable Minibus + remorque)
- **Assurer la sécurité des usagers :**
 - En informant les automobilistes qu'il y a une course cycliste
 - En les dirigeant à prendre le sens de la course.
- **Assurer la sécurité des coureurs**
 - **Indiquer le sens de la course** aux coureurs et aux véhicules de l'épreuve : tenir le panneau d'une main pour arrêter les véhicules et indiquer la direction à suivre de l'autre main.
- **Etre calme** et ne pas s'énerver auprès des automobilistes. Il est préférable de renouveler l'information auprès de celui-ci. En cas de difficultés composé le

Conformément aux termes de l'**arrêté** en vigueur, la **caravane publicitaire et la course ont l'usage privatif temporaire de la route.**

(AUCUNE CIRCULATION AUTORISEE DANS LES DEUX SENS ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE.)

Dès lors, je vous remercie de bien vouloir respecter les consignes ci-dessous mentionnées :

CARAVANE PUBLICITAIRE : la circulation devra être **impérativement fermée au passage du véhicule de gendarmerie escortant la caravane** et ce, jusqu'au dernier véhicule de celle-ci. Par conséquent, la fin de mise en place des signaleurs devra intervenir **au minimum 30 minutes avant l'horaire officiel prévu sur l'itinéraire**, afin que chacun puisse fermer correctement et définitivement la circulation 10 minutes avant le passage. Le dernier véhicule, marquant la fin de la caravane, passé ; la circulation pourra être rétablie.

En fonction du respect des délais et des horaires, la circulation pourra être autorisée entre la fin de passage de la caravane publicitaire et l'heure de fermeture de la circulation avant le passage des coureurs.

Privilègier d'envoyer les véhicules à suivre le sens de la course.

COURSE : La circulation devra être **impérativement fermée 15 minutes** avant le passage du véhicule de gendarmerie escortant la « bulle-course ».

Le véhicule **du responsable sécurité du TPC** se situe environ 15 minutes devant la course.

C'est à son passage que la circulation doit être fermée et ceci jusqu'au passage du véhicule balai ou véhicule informant la fin de course. IL est donc **FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE INTRODUIRE UN VEHICULE entre la voiture Sécurité et la camion balai (fin de course)**

Chaque signaleur devra rester à son poste jusqu'à 10 minutes après le passage du véhicule annonçant la fin de la course (camion balai).

Chaque personne désignée comme notre interlocutrice(eur) devra faire partie du dispositif de sécurité et **en possession d'un téléphone portable afin que je puisse la joindre à tout moment en cas de nécessité. Si cela n'a pas été fait, bien vouloir me communiquer l'identité de la personne responsable ainsi que ses coordonnées téléphoniques.**

Toutes les municipalités traversées sont tenues de prendre un **ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT** sur l'itinéraire emprunté par la course cycliste. Si, par oubli, (demande déjà effectuée dans un premier courrier) cet arrêté n'a pas encore été pris, bien vouloir le faire dans les meilleurs délais.

Il incombe à **CHAQUE** municipalité : la mise en application de cet arrêté par l'implantation de panneaux d'interdiction de stationnement de veiller au respect de cet arrêté

Je reste à votre entière disposition pour toute demande de renseignements complémentaire. **Vous pouvez me joindre au 06.27.41.47.66**

Dans le cadre du passage du « Tour Poitou-Charentes » (caravane, course, suiveurs, etc...), **merci d'être attentifs à ne pas laisser d'objets quelconque issus de l'épreuve sur le bord des routes.**

« Pour le respect de l'environnement et de la planète ». Merci à tous.

LE TOUR POITOU-CHARENTES Soucieux de la protection de l'environnement

Nous vous remercions sincèrement de votre participation active pour le bon déroulement de notre manifestation sportive. Chaque signaleur est un élément prépondérant pour la réussite de cet événement et nous adressons notre gratitude à chacun. Merci de l'investissement des élus et autres bénévoles des très nombreuses mairies qui contribuent sincèrement au bon déroulement de notre épreuve.

Bien sportivement.

Yaurick LAIR

Responsable de la Sécurité du Tour du Poitou-Charentes

